

**13**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le mardi 8 décembre 2009**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le mardi 8 décembre 2009

13 h

Prière.

M. Williams soulève la question de privilège personnel pour rectifier une déclaration faite hier à la Chambre.

Le président accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Ottawa, M. Georg Witschel.

L'hon. M<sup>me</sup> Schryer (Quispamsis) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Rothesay et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à ce que les services sanguins soient transférés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. (Pétition 42.)

M<sup>me</sup> Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui exhortent le gouvernement à légiférer afin de protéger les régimes de retraite des travailleurs et des retraités de Papiers Fraser Inc. (Pétition 43.)

M. Volpé (Madawaska-les-Lacs) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens d'Edmundston et des environs, qui exhortent le gouvernement à légiférer afin de protéger les régimes de retraite des travailleurs et des retraités de Papiers Fraser Inc. (Pétition 44.)

M<sup>me</sup> Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel du foyer de soins Villa Maria, qui exhortent le gouvernement à respecter l'entente de principe ratifiée en mars. (Pétition 45.)

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Saint John, de Tracadie-Sheila et des environs de ces agglomérations ainsi que de la Péninsule acadienne et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 46.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Sussex, de Hatfield Point, de Roachville, de Hampton, de Norton, d'Upper Wards Creek, de Parlee Brook et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 47.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du personnel de soutien à domicile au service du Havre communautaire, qui exhortent le gouvernement à accroître le financement accordé à l'industrie des services de soutien à domicile. (Pétition 48.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de South Esk, de Beaver Brook et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 49.)

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Loggieville, de Chatham, de Grand-Sault, de Blackville, de Miramichi et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 50.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 51.)

Après les questions orales, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il soutient que M. Alward a accusé le premier ministre d'induire la Chambre en erreur et que M. P. Robichaud a accusé l'hon. M. Keir de dissimuler de l'information. Le président de la Chambre avertit les parlementaires de ne mettre en doute ni l'honnêteté ni l'intégrité de leurs pairs.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Foran :

21, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;

par l'hon. M. Murphy :

22, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*.

M<sup>me</sup> Dubé donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 17 décembre 2009, appuyée par l'hon. M. Arseneault, elle proposera ce qui suit :

attendu que les employés et les familles de Papiers Fraser et d'AbitibiBowater ont de nombreuses questions et préoccupations quant à l'avenir de leur fonds de pension;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de s'engager à travailler avec le gouvernement du Québec afin de mettre à la disposition des retraités et des travailleurs d'AbitibiBowater et de Papiers Fraser un comité, composé de fiscalistes, d'actuares et d'avocats qui ont pour objectif de protéger les intérêts des retraités et des travailleurs, afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée relativement à la gestion de leur fonds de retraite.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 16, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 17, 18, 19 et 20 sera appelée. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 8 et 9 puis reprendra le débat ajourné sur le budget (motion 9).

Le leader parlementaire du gouvernement donne aussi avis que, le mercredi 9 décembre 2009, la deuxième lecture des projets de loi 21 et 22 sera appelée.

Sur autorisation de la Chambre, M<sup>me</sup> Dubé, appuyée par l'hon. M. Arseneault, propose ce qui suit :

attendu que les employés et les familles de Papiers Fraser et d'AbitibiBowater ont de nombreuses questions et préoccupations quant à l'avenir de leur fonds de pension;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de s'engager à travailler avec le gouvernement du Québec afin de mettre à la disposition des retraités et des travailleurs d'AbitibiBowater et de Papiers Fraser un comité, composé de fiscalistes, d'actuaire et d'avocats qui ont pour objectif de protéger les intérêts des retraités et des travailleurs, afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée relativement à la gestion de leur fonds de retraite. (Motion 16.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 16, mise aux voix, est adoptée.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

17, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M<sup>me</sup> C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M<sup>me</sup> C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

8, *Loi sur la surveillance pharmaceutique.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Le débat reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 12	(3 décembre 2009) ;
réponse à la pétition 11	(3 décembre 2009) ;
réponses aux pétitions 7, 8, 9 et 13	(4 décembre 2009) ;
réponse à la pétition 4	(7 décembre 2009).